

LA SANTÉ DES SALARIÉS N'A PAS DE PRIX



LE 7 JUIN 2022, TOUS UNIS !

Depuis plus de 20 ans, dans notre secteur, nous n'avons fait que perdre du pouvoir d'achat (estimé à 30%) du fait de la non-revalorisation des salaires. Dans le médico-social et le social, nous sommes confrontés à l'explosion des prix, ce qui rend d'autant plus difficile de boucler nos fins de mois.

Une fois n'est pas coutume, l'augmentation du SMIC ne s'aligne pas à nos conventions collectives soumises à la valeur du point qui stagne depuis des décennies. De ce fait, les plus bas salaires se retrouvent sous le SMIC. D'où l'urgente nécessité d'avoir une convention collective unique et étendue de Haut niveau qui n'a plus besoin de tour de passe-passe, avec des primes et indemnités qui corrigent à la marge les professionnels infra smic du secteur.

Il est temps de reconnaître la valeur travail ! Et ce n'est pas la prime de 183 € octroyée à une partie des personnels, qui plus est conditionnée au bon vouloir des pouvoirs publics et de nos employeurs, qui va gommer totalement la perte de pouvoir d'achat.

Les gouvernements successifs avec le gel du point d'indice dans la fonction publique et entretenu par AXESS (FEHAP/NEXEM) maintiennent et accentuent la perte du pouvoir d'achat. Le refus de signer tout avenant salarial à la hauteur des besoins (rappel : conférence salariale 2021, NEXEM accorde une augmentation de la valeur du point de 0,02 cts, c'est honteux !)

PARLONS DE CETTE PRIME :

- Peut être reprise à tout moment
- Ne correspond pas au rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat
- Écarte de nombreux collègues dont le salaire est le plus précaire

LES ÉTABLISSEMENTS DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL SONT DANS UNE SITUATION CATASTROPHIQUE !

- Manque de personnel
- Dégradation des conditions de travail
- Perte de sens au travail
- Épuisement des professionnels
- Multiplicité des arrêts et accidents de travail

Les salariés de nos établissements sont au point de rupture pour accueillir, le plus dignement possible, les personnes accompagnées.

Les efforts et les sacrifices sont toujours à sens unique !

L'UFAS CGT revendique plus que jamais, l'augmentation généralisée des salaires au travers de revalorisation significative de la valeur du point à minima 5 € dans le privé associatif et le dégel du point dans la fonction publique pour le porter également à 6 €, ainsi que l'indexation immédiate du point d'indice sur l'inflation.

L'augmentation de 183 € pour tous, tout de suite, et la revalorisation salariale de 300 €, revendications CGT de ces derniers mois, ne sont que des préalables au vu de l'inflation galopante et des conditions de travail en mode dégradé que nous subissons dans nos établissements et services.



EXIGEONS UNE AUGMENTATION DES MOYENS HUMAINS AVEC DE LA STABILITÉ, AVEC UNE LFSS (LOI FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE) À LA HAUTEUR DES ATTENTES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.